

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Grand Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL CAUSSE / ECOLIM

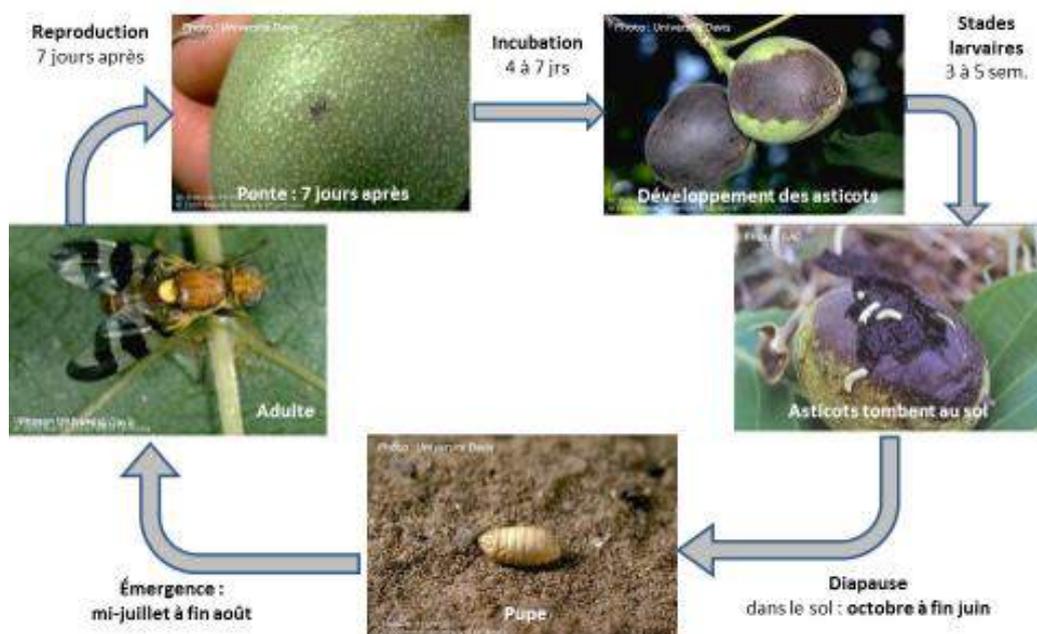
Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>, <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/>, <http://www.fredon-limousin.fr/> et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr



Mouche du Brou (*Rhagoletis completa*)

Cycle biologique



Organisation du réseau d'observation 2014 en bassin Sud-Ouest

Le réseau de piégeage (environ 800 pièges) est en place depuis début juillet sur le bassin. L'organisation est rappelée dans le Bulletin n°8 consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/>

Les producteurs-observateurs volontaires doivent **communiquer tous les lundis les résultats des relevés de pièges, y compris lorsqu'aucune mouche n'a été capturée**, aux numéros de la FREDON limousin :

- ☎ 05 44 19 10 28 (répondeur 7j/7)
- ☎ 05 55 04 64 12 (fax)
- ✉ Possibilité d'envoi des résultats par mail : mouchedubrou.sudouest@gmail.com

Directeur de publication :
Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Référents filières et rédacteurs du bulletin :
Sandra CHATUFAUD
Technicienne FREDON Limousin
A la Chambre Départementale d'Agriculture de la Corrèze
ZI CANA – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
05 55 86 32 33
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Observations du réseau

Les retours de relevés de piégeages font état des **premières captures de mouche du brou depuis la semaine 27 ; depuis le 30/06 jusqu'au 30/07, des mouches ont été capturées dans 38 communes :**

✚ 31 sont des communes déjà contaminées les années précédentes ;

✚ 7 sont des communes non contaminées les années précédentes.

Mouche du Brou			
Réseau de piégeage Sud-Ouest – Résultats au 30/07/2014			
Communes positives	Nombre de mouches	Semaine de piégeage	Année de 1 ^{ère} contamination
Languedoc-Roussillon			
VILLESISCLE	4	S28	2009
Midi-Pyrénées			
ALBAS	1	S30	2011
ALBIAS	2	S28	2010
ANGLARS JUILLAC	1	S30	2010
BELFORT DU QUERCY	3	S30	2010
DOUELLE	5	S29-S30	2010
DURAVEL	1	S28	2013
EAUZE	1	S29	2011
FAUCH	1	S29	2010
FONTANES	1	S30	2011
GRENADE	5	S29	2012
MEAUZAC	1	S28	2010
MERCUES	<i>à confirmer</i>		2013
MONTAIGU DE QUERCY	6	S29	2011
MONTESQUIEU	38	S30	2010
MONTPEZAT DU QUERCY	1	S30	2011
PARNAC	6	S29	2012
PESSOULENS	1	S29	2009
PUYLAURENS	4	S29	2011
ST GERMAIN DES PRES	1	S29	2010
TOUZAC	105	S28 à S30	2014
VERFEIL	2	S30	2012
Aquitaine			
AURADOU	3	S29-S30	2010
BARIE	39	S29-S30	2014
BRAX	1	S28	2010
FLOUDES	3	S29	2013
HAUTEFAGE LA TOUR	2	S28	2011
LALINDE	3	S30	2011
LAMOTHE MONTRAVEL	4	S29	2013
LANDERROUET SUR SEGURE	9	S29-S30	2014
ST CYPRIEN	négatif		
STE CROIX	1	S30	2012
STE LIVRADE SUR LOT	2	S29	2011
ST MAURIN	5	S30	2011
ST-NICOLAS-DE-BALERME	14	S28	2014
ST PIERRE DE CLAIRAC	208*	S29-S30	2014
ST SEURIN DE PRATS	1	S29	2012
TRENTELS	2*	S29	2014
VARES	2*	S29	2014

Les communes surlignées en vert représentent les nouvelles communes contaminées en 2014.

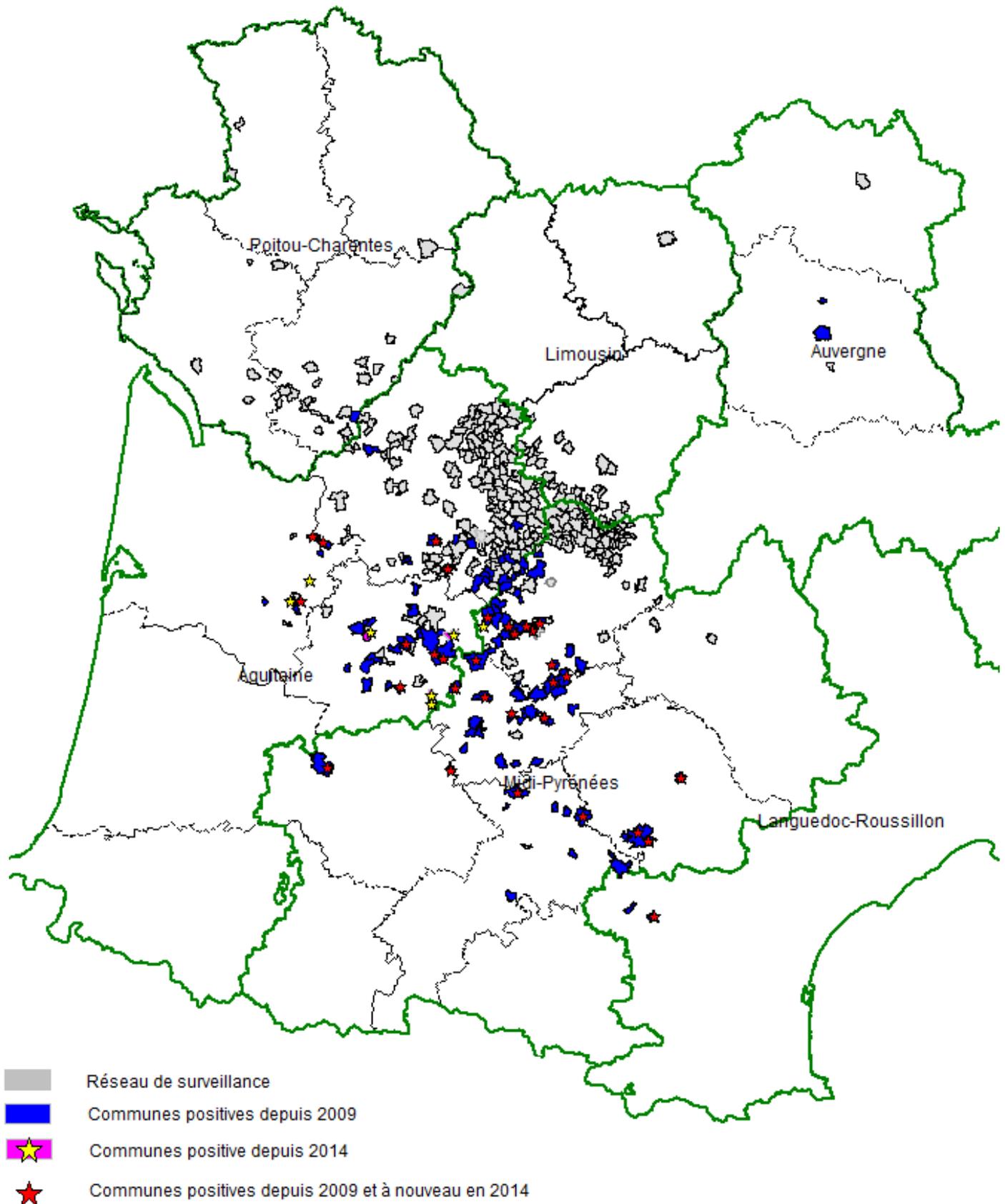
*communes pour lesquelles on est en attente d'identification des mouches

On constate :

- ✚ une plus grande précocité des piégeages par rapport à 2013, ce qui peut s'expliquer aussi par la précocité de la campagne ;
- ✚ des niveaux de piégeage plus élevés (cas de 100 ou 200 mouches piégées en 1 semaine).

Sur certaines communes, on note des captures sur 3 relevés successifs.

La carte ci-dessous montre que les piégeages sont pour l'instant majoritairement situés dans le sud du bassin de production.



Evaluation du risque – mouche du brou :

Risque élevé en cours.

La surveillance des pièges est actuellement importante afin de gérer au mieux la présence de ce ravageur. La mise en place de pièges dans les parcelles situées dans les communes contaminées ou à proximité peut encore se faire.

A RETENIR

Mouche du brou

Captures parfois importantes.
Risque élevé en cours.

**PROCHAIN BULLETIN :
JEUDI 7 AOUT**

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

